

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 1^{ER} NOVEMBRE 2010 À LA SALLE JOSEPH-PELLETIER, SITUÉE AU 150, RUE SAINT-JOSEPH À SQUATEC.

Sont présents : M. André Chouinard, maire
 M^{mes} Juliette Côté, conseillère
 Suzanne Ouellet, conseillère
 Chantal Pelletier, conseillère
 MM. Raymond Malenfant, conseiller
 Gilbert Morneau, conseiller
 Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

RÉSOLUTION 2010-11-182

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2010-11-183

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2010 ET DE SON AJOURNEMENT DU 8 OCTOBRE 2010

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 et de son ajournement du 8 octobre 2010 dans leur forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2010-11-184

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu que les comptes totalisant 83 459,88 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 11-2010 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance est classé sous la cote 102-102.

RÉSOLUTION 2010-11-185

ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2010-01

Considérant la demande de permis pour un agrandissement de la résidence sise au 21, rue Saint-Paul.

Considérant que l'agrandissement cause une dérogation par l'empiètement sur environ 20 centimètres dans la marge avant.

Considérant qu'il s'agit d'une dérogation dont la nature s'avère mineure puisque la marge avant passerait de 9,12 mètres à 7,32 mètres alors que le règlement exige 7,5 mètres.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, soit accorder la dérogation et donc un permis pour la réalisation d'un agrandissement de l'entrée avant de la résidence sise au 21, rue Saint-Paul.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-186

APPROBATION D'UNE FACTURE D'HONORAIRES – TRAVAUX SUR LES 4 RUES – BPR GROUPE-CONSEIL

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de payer la facture d'honoraires portant le numéro 10013358 au montant de 3 656,82 \$, toutes taxes incluses. Il s'agit d'honoraires relatifs aux travaux réalisés sur les rues Fleur-de-Lys, Saint-Paul, Saint-Pierre et montée Saint-Pierre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-187

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE – IMPLANTATION D'UNE TOUR

Considérant que Barret/Xplore projette d'installer une tour de communication afin d'y installer des antennes pour diffuser le signal internet sans fil à haute vitesse dans un rayon de 6 à 8 km, permettant ainsi à ceux qui en sont toujours privés d'y avoir enfin accès.

Considérant que l'accès à un signal internet à haute vitesse s'avère un privilège dont tous les résidents et entrepreneurs souhaitent bénéficier.

Considérant que le site visé est adjacent au chemin d'accès d'un site d'Hydro-Québec.

Considérant que l'implantation de cette nouvelle tour n'exigerait à peu près pas d'interventions dans le milieu naturel puisque le demandeur utilisera ledit accès.

Considérant que le site visé s'avère le plus approprié pour les fins pour lesquelles il doit être utilisé.

Considérant que le projet n'entraîne aucun impact majeur sur l'environnement.

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'appuyer la demande conjointe de Harold Lebel/Lise Dubé et Barrett/Xplore d'utilisation à des fins autres qu'agricoles afin de permettre la mise en place des infrastructures nécessaires à la diffusion du signal internet sans fil à haute vitesse dans le secteur de Squatec et les environs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-188

MISE À PIED DE GUY MORIN

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'entériner la mise à pied de monsieur Guy Morin, employé saisonnier aux travaux de voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-189

EMBAUCHE – EMPLOYÉS AFFECTÉS AU DÉNEIGEMENT

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'entériner l'embauche de monsieur Sylvain Bourgoïn à titre d'opérateur manœuvre pour la saison hivernale 2010-2011 aux conditions habituelles. Il est de plus résolu de procéder au rappel de monsieur Alain Briand à titre d'opérateur manœuvre pour la prochaine saison hivernale, et ce, au moment où le directeur des travaux publics le jugera opportun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-190
RAPPEL DES PRÉPOSÉS À LA PATINOIRE

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de procéder au rappel de madame Johanne Raymond et de monsieur Marco Lord à titre de préposés à la patinoire pour la saison 2010-2011, et ce, au moment opportun. Les conditions de travail et salariales sont celles de la saison précédente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-191
ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE LA CLINIQUE MÉDICALE

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'entériner le contrat d'entretien ménager avec monsieur Gervais Gagnon. Ledit contrat prend effet le 1^{er} novembre 2010 pour prendre fin le 31 octobre 2011. Le montant du contrat s'élève à 16 000 \$. Cette somme inclut la réalisation de l'entretien ménager ainsi que la fourniture des produits de nettoyage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-192
ANNULATION DE LA RÉOLUTION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR JONATHAN SOUCY

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'annuler la résolution numéro 2010-10-180 puisque monsieur Soucy s'est désisté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-193
APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 DE LA RIDT

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'approuver les prévisions budgétaires 2011 de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata. Les revenus et les dépenses sont estimés à 3 758 906 \$ pour l'ensemble de la MRC alors qu'ils s'élèvent à 144 085 \$ pour la municipalité de Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-194
MANDAT AU MAIRE SUPPLÉANT

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de mandater monsieur Raymond Malenfant, maire suppléant, à titre de remplaçant du maire au conseil des maires lorsque celui-ci doit s'absenter.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-195
POLITIQUE DE GESTION POUR L'INSTALLATION DE LAMPADAIRES PUBLICS

Considérant le bien-fondé de l'installation de lampadaires de rue dans les milieux où la densité de population le requiert.

Considérant les demandes individuelles pour ajouter de l'éclairage dans les endroits sombres dans l'emprise de la voie publique dans les limites du périmètre urbain, dans les rangs et routes municipales.

Considérant les réponses négatives données antérieurement à certains résidents des rangs ou routes municipales.

Considérant la volonté de la municipalité d'être équitable dans l'installation de lampadaires.

Considérant les dépenses importantes si la municipalité décidait d'installer des lampadaires de rue partout sur le territoire.

Considérant le souhait de la municipalité de faire sa part pour économiser l'énergie et ainsi, limiter les dépenses d'électricité.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu que la municipalité de Squatec défraie l'installation, la réparation et les coûts mensuels des lampadaires de rues dans les limites du périmètre urbain. Il est de plus résolu que les endroits jugés dangereux à l'extérieur du périmètre urbain en raison du manque d'éclairage nocturne feront l'objet d'une analyse de la part des membres du conseil qui décideront alors de la pertinence ou non d'ajouter un lampadaire de rue.

Adoptée à la majorité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-196

APPEL D'OFFRES PUBLIC – PRODUITS PÉTROLIERS

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour qu'elle lance un appel d'offres public en vue de la fourniture et de la livraison des produits pétroliers pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale a remis un formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » à chaque élu. Elle les informe que ce formulaire doit être déposé au plus tard à la séance ordinaire du 6 décembre 2010.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SQUATEC

RÉSOLUTION N° 2010-11-197

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de reconduire mesdames Jacqueline Caron, Annette Ouellet et Suzanne Ouellet à titre d'administratrices au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Squatec pour un mandat de trois (3) ans à compter de novembre 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-198

APPROBATION DU BUDGET 2011 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SQUATEC

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'accepter le budget 2011 de l'Office municipal d'habitation de Squatec. Comme le déficit après soustraction des dépenses capitalisables s'élève à 116 894 \$, la contribution de la municipalité pour l'année 2011 sera de 11 689 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-199

PUBLICITÉ POUR LA PROMOTION DES JARDINS CÉLESTES

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de contribuer à la campagne de promotion du circuit touristique des jardins célestes pour la somme de 200 \$. Le chèque sera libellé à l'ordre de ASTER avec la mention Promo Jardins célestes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-200

ENTÉRINEMENT DU BAIL AVEC LE PHYSIOTHÉRAPEUTE – LOCAL À LA CLINIQUE MÉDICALE

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'entériner le bail conclu entre la municipalité et le physiothérapeute pour le local occupé par ce dernier à la clinique médicale. Le loyer s'élève à 5 000 \$ pour l'année 2011 alors qu'une augmentation de 2% par année s'appliquera à compter de janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-201
GALA DE L'ENTREPRISE 2011

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu que la municipalité demande à la SADC de tenir le Gala de l'entreprise 2011 à Squatec. Il est de plus résolu de prévoir une somme de 1 000 \$ en vue de la tenue du Gala de l'entreprise 2011 dans notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-11-202

APPUI À LA VILLE DE DÉGELIS AU REGARD DE LA FERMETURE IMMINENTE DE L'ATELIER DE REMISE À NEUF DE DISJONCTEURS AU POSTE MADAWASKA D'HYDRO-QUÉBEC

Considérant que la municipalité de Dégelis a été informée par la direction régionale d'Hydro-Québec qu'il y aurait fermeture imminente de l'atelier de remise à neuf de disjoncteurs au poste Madawaska d'Hydro-Québec situé à Dégelis.

Considérant qu'il y a trois postes chez Hydro-Québec qui procèdent à la remise à neuf de disjoncteurs, soit ceux de Baie-Comeau, Chibougamau et Dégelis, et que l'atelier du poste de Dégelis serait éventuellement fermé.

Considérant qu'il y a moins de trois ans, Hydro-Québec a investi plusieurs millions de dollars dans l'ouverture de cet atelier à Dégelis afin de procéder à la remise à neuf de disjoncteurs, et que monsieur le député-ministre Claude Bécharde en avait fait l'annonce devant les médias à Dégelis le 8 mai 2009.

Considérant que monsieur Jean-Guy Vigneault, directeur Stratégies et services techniques chez Hydro-Québec, déclarait à cette occasion que l'aménagement de cet atelier s'inscrivait dans le cadre de la stratégie de pérennité du réseau de transport d'Hydro-Québec qui comptait à l'époque sept ateliers pour la remise à neuf de disjoncteurs. Au même moment, celui-ci affirmait également que « le poste à Dégelis avait été choisi en raison de la disponibilité de locaux, et qu'il possédait toutes les caractéristiques nécessaires pour l'exécution de ce type de travaux et était judicieusement situé sur le territoire par rapport aux équipements devant être soustraits temporairement du réseau de transport à des fins de remise à neuf. ».

Considérant que nous savons que l'atelier de remise à neuf de disjoncteurs au poste de Dégelis est le plus performant pour Hydro-Québec, que ce soit en terme de rentabilité financière, de stabilité et de qualité de la main d'œuvre, et d'engagement du groupe de travail.

Considérant que la plupart des travailleurs du poste Madawaska proviennent des régions et qu'ils souhaitent y demeurer.

Considérant que la décision d'acheter des disjoncteurs plutôt que d'en faire la remise à neuf entraîne un impact négatif sur l'environnement.

Considérant que la remise à neuf de disjoncteurs à Dégelis crée 12 emplois directs, en plus des emplois indirects pour la peinture de disjoncteurs, la construction de boîtes destinées au transport, etc.

Considérant que ces emplois sont très importants pour la région du Témiscouata et du Bas St-Laurent.

Considérant que les régions ressources sont en constante décroissance démographique, et que nous croyons que le gouvernement du Québec et ses sociétés devraient s'en préoccuper.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec appuie la démarche de ville Dégelis et demande à Hydro-Québec :

De réviser son intention de fermer son atelier de remise à neuf de disjoncteurs à Dégelis, et de lui fournir un plancher d'emplois garantis pour l'exécution de ces tâches.

De demander aux autres municipalités de la M.R.C. de Témiscouata et aux préfets des MRC de Témiscouata et de Rivière-du-Loup d'appuyer cette démarche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PACTE RURAL – FESTIVAL DES RÉUSSITES

Les membres du conseil sont informés que l'événement aura lieu dans un premier temps à Saint-Juste-du-Lac le lundi 8 novembre à 17 h pour se transporter à Auclair par la suite. Les intéressés doivent donner leur nom rapidement. Le conseiller Raymond Malenfant se dit intéressé à y participer ainsi que monsieur le Maire.

SUIVIS :

CONSEIL DES MAIRES DU 13 OCTOBRE 2010

Les membres du conseil ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du 13 octobre 2010. Il est classé sous la cote 114-240.

RAPPORT DES COMITÉS

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS

- La dernière réunion a porté principalement sur le budget 2011.
- Les éco-centres seront ouverts seulement les samedis à compter du 4 décembre prochain.

FORMATION – CONTRATS MUNICIPAUX

- Monsieur le Maire a participé à une formation sur les contrats municipaux. Différentes modifications à la Loi ont été apportées et elles entreront en vigueur au cours de l'année 2011. Les élus seront informés au fur et à mesure de l'entrée en vigueur desdites modifications.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

- Le comité se penche sur la planification des projets à réaliser au cours des prochaines années.

AUTRES SUJETS

RÉSOLUTION N° 2010-11-203

CONTRAT – INFOTECH

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'autoriser monsieur le Maire et la directrice générale à signer le contrat avec la firme Infotech – fournisseur des logiciels comptables et du soutien technique. Le contrat couvre la période du 1^e novembre 2010 au 31 octobre 2011 et la facture s'élève à 4 220 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF ET DES PRÉVISIONS DE FIN D'ANNÉE

En conformité avec l'article 176.4 du Code municipal et l'article 7 du Règlement # 275 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose un état comparant les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire procède à la période de questions.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'ajourner la séance au jeudi 11 novembre 2010 à 19 h 30.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale, secrétaire-trésorière